
PLAN DE COURS

Collège Édouard-Montpetit

DÉPARTEMENT : Éducation physique

NOM DU COURS : *Badminton*

NUMÉRO DU COURS : 109-411-02 - Ensemble II

PONDÉRATION : 1 - 1- 1

PROFESSEURS : Michel Mathieu

COORDONNATEURS : François Vaillancourt et Pierre Marcoux

LOCAL  AR-2

TÉLÉPHONE  (450) 679-2631, poste 675

Horaire et disponibilité

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

SESSION HIVER 2004

Note : L'usage épïcène du masculin dans ce texte est une forme neutre : il ne vise qu'une meilleure lisibilité du texte et ne comporte aucun caractère discriminatoire à l'égard des personnes de sexe féminin.

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Intentions éducatives en éducation physique

L'éducation physique, obligatoire à l'enseignement collégial, est centrée sur les éléments de formation favorisant chez l'étudiant la capacité de prendre en charge sa condition physique de façon autonome et responsable. Dans cette perspective, un accent particulier est mis sur la relation entre les habitudes de vie et la santé et sur l'exploration de diverses activités physiques pouvant être pratiquées par l'étudiant à court et à long terme.

1.2 Orientations de la formation générale en éducation physique au collégial

1.2.1 Thématique de la formation générale commune en éducation physique.

La valorisation des habitudes de vie génératrice de santé et celle de l'activité physique pratiquée de façon régulière et autonome en particulier.

1.2.2 But général de la formation générale commune en éducation physique.

Développer les habitudes favorables à la santé.

1.2.3 Buts particuliers de la formation générale commune en éducation physique.

Établir la relation entre les habitudes de vie et la santé.

Préciser les activités les plus susceptibles de répondre à ses besoins personnels d'activité physique.

Acquérir la capacité de répondre de façon autonome à ses besoins d'activité physique.

1.3 Contribution de l'éducation physique à la formation générale

La formation offerte en éducation physique s'harmonise avec les objectifs d'une formation générale qui vise à faire acquérir les compétences personnelles nécessaires à une intégration dynamique dans la société. L'éducation physique contribue à fournir les habiletés, les connaissances et les attitudes qui sont caractéristiques d'une bonne formation générale et nécessaires à quiconque veut être un citoyen lucide et actif dans la société d'aujourd'hui.

1.4 Un processus favorisant la responsabilité

Les cours d'éducation physique font vivre à l'étudiant une expérience qui lui permet de comprendre que l'activité physique pratiquée avec régularité constitue le meilleur moyen de s'épanouir physiquement, psychologiquement et socialement, donc d'agir sur son bien-être et sa qualité de vie.

Apprendre à intégrer l'activité physique à ses occupations professionnelles et familiales, puis à ses loisirs, développe chez l'individu le potentiel nécessaire pour acquérir la capacité à prendre en charge sa santé. La motivation qui incite à adopter de bonnes habitudes de vie peut être développée à l'aide d'expériences concrètes planifiées en conséquence.

1.5 Cadre général de formation

Les cours offerts par le département d'éducation physique sont partagés en trois ensembles. Afin d'obtenir les trois unités en éducation physique, l'étudiant devra réussir un cours de chacun des ensembles. Il n'y a pas de préalable aux cours des ensembles I et II. Par contre, la réussite des ensembles I et II est préalable à l'ensemble III.

La consolidation des apprentissages s'appuie sur la pratique personnelle régulière. L'acquisition des compétences est facilitée par la possibilité pour l'étudiant de choisir parmi un éventail d'activités physiques pertinentes. Outre leur formation en éducation physique proprement dite, il est souhaitable que les étudiants puissent pratiquer des activités physiques libres au moment de leur passage au collège.

Note : Le cours de badminton s'adresse aux étudiants de niveau débutant ou intermédiaire.

2.0 OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ENSEMBLE II

L'étudiant devra améliorer son efficacité lors de la pratique du badminton.

2.1 Renseignements liés à la pondération 0-2-1

- 0 = temps hebdomadaire consacré à des cours théoriques.
- 2 = temps hebdomadaire consacré à la pratique encadrée d'une ou de diverses formes d'activités physiques.
- 1 = temps hebdomadaire consacré à du travail personnel.

Concrètement, pour le cours de l'ensemble II - **badminton**, cette pondération représente une rencontre laboratoire hebdomadaire de 2 périodes de 50 minutes et l'équivalent d'une période de travail personnel chaque semaine.

2.2 Énoncé de la compétence (badminton)

Tout au long du cours de badminton, l'étudiant appliquera une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans cette activité.

Cette démarche se fera comme suit :

Dans un premier temps, l'étudiant vérifiera son degré de maîtrise des différentes techniques, habiletés et attitudes inhérentes au badminton au moyen d'instruments de mesure (tests, grilles d'observation).

Par la suite, l'étudiant se fixera des objectifs personnels et travaillera à l'atteinte de ceux-ci de façon progressive et soutenue à chacun de ses cours. À la fin du cours de badminton, l'étudiant sera en mesure de comprendre et d'interpréter les différentes phases du jeu et les règles qui régissent le déroulement d'une partie. Il vérifiera également le degré d'atteinte de ses objectifs personnels et de là, la démarche effectuée.

3.0 ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE

3.1 Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Critères de performance :

- 3.1.1 Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique du badminton.
- 3.1.2 Mention de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique du badminton.
- 3.1.3 Formulation correcte d'objectifs personnels.
- 3.1.4 Mention de moyens pour atteindre ses objectifs.
- 3.1.5 Respect des règles inhérentes au badminton, dont les règles de sécurité.
- 3.1.6 Évaluation périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique du badminton.
- 3.1.7 Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique du badminton.
- 3.1.8 Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
- 3.1.9 Amélioration sensible des habiletés motrices et des attitudes exigées par le badminton.

4.0 POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

4.1 Présences au cours

Conformément à la Politique d'évaluation du Département d'éducation physique, la présence au cours est obligatoire et contrôlée. L'étudiant ne peut s'absenter à plus de deux périodes de 100 minutes ou quatre cours d'une période de 50 minutes. En cas de raisons graves seulement, le professeur devra, si possible, favoriser le rattrapage pour l'étudiant qui dépasserait le nombre de périodes d'absence toléré (une seule reprise est possible). Si l'étudiant ne respecte pas la politique de présence au cours, la note 30 apparaîtra dans le bulletin.

Pour les cours de badminton :

- Aucune note ne sera attribuée pour les présences au cours.
- Les absences pour raison médicale seront considérées au même titre que les autres absences et aucun privilège ne leur sera accordé.
- La ponctualité est de rigueur et l'étudiant qui accusera un retard de plus de 20 minutes se verra refuser l'accès au cours.
- Trois retards équivalent à une absence.

4.2 Niveau d'engagement

Un comportement démontrant un niveau d'engagement inacceptable (pour sa sécurité et celle des autres) ou insuffisant (au niveau participation) ainsi qu'une attitude irrespectueuse pourra être une cause de renvoi du cours. Une absence sera alors enregistrée pour l'étudiant concerné.

- Chaque étudiant est responsable de l'utilisation adéquate du matériel pour cette activité.

4.3 Politique de valorisation de la langue française

L'étudiant doit présenter ses travaux en un français correct. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser un travail ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. Chaque travail écrit peut être pénalisé jusqu'à un maximum de 10%. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans ce plan de cours.

5.0 EXIGENCES PARTICULIÈRES

5.1 Tenue vestimentaire

- souliers de gymnase avec lacets attachés visiblement
- T-shirt obligatoire
- short adéquat à l'activité
- le port de bijoux est limité et le professeur pourra demander à l'étudiant de les retirer s'il le juge nécessaire.
- les couvre-chefs sont interdits - exemple : casquette, foulard, etc.

5.1.1

- prévoir crayon et cadenas pour le vestiaire

5.2 Remise des travaux

La pénalité pour les travaux remis en retard est de 10 % de la valeur de l'épreuve par jour ouvrable de retard.

6.0 Évaluation sommative

6.1 L'application d'une démarche conduisant à l'amélioration de l'efficacité dans la pratique du badminton sera évaluée comme suit :

1^o étape : Évaluation des critères de performances 3.1.5

* Examen théorique sur les règles en simple _____ 10%
(la 5e semaine)

* Examen théorique sur les règles en double et sur les
éléments de stratégie double/simple _____ 15%
(10e semaine)

2^o étape : Évaluation des critères de performances 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3

* À l'aide d'une fiche d'apprentissage, démarche conduisant
à la formulation des objectifs _____ 6%

3^o étape : Évaluation des critères de performances 3.1.4, 3.1.6, 3.1.7, 3.1.8

* À l'aide d'une fiche d'apprentissage, application
et suivi d'un projet d'apprentissage _____ 24%

4^o étape : Évaluation des critères de performances 3.1.9

* Suite au projet d'apprentissage, résultat des tests de fin
de session. _____ 15%

* Tournoi en simple _____ 15%

* Démonstration des habiletés et des attitudes de base _____ 15%

7.0 MODALITÉS D'ÉVALUATION FORMATIVE

L'évaluation formative est assurée par l'utilisation des outils suivants :

- mini-tests corrigés en classe
- observations par les pairs à l'aide de fiches

En référence à l'article 4.2 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) :

Aucun examen ne comptera pour plus de 30 % et aucun travail pour plus de 40 %. La note de passage est de 60 %. Cette note signifie que l'étudiant a atteint les objectifs d'apprentissage du cours aux seuils fixés. (Réf. article 4.3 de PIÉA)

NOTE A : NONOBTANT CE QUI PRÉCÈDE.

COMPTE-TENU DE L'ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE DE L'ENSEMBLE II, L'ÉTUDIANT QUI SERA DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE DÉMONTRER UNE AMÉLIORATION DE SON EFFICACITÉ DANS L'ACTIVITÉ OBTIENDRA LA MENTION ÉCHEC.

NOTE B : L'étudiant doit utiliser la terminologie propre à l'activité dans ses travaux. Il s'agit d'une exigence de forme qui autorise le professeur à refuser ou à en retarder l'acceptation jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. Les retards à remettre les travaux sont alors soumis aux pénalités prévues dans le plan de cours.

8.0 RÉVISION DE NOTE ET MENTION AU BULLETIN

Une des trois mentions suivantes apparaîtra au bulletin soit : la note finale obtenue, IN (incomplet) ou EC (échec) et cela en conformité avec les articles 4.12.1 et 4.12.2 du Guide de l'étudiant.

L'étudiant insatisfait de sa note pourra en demander la révision conformément à l'article 4.8 du Guide de l'étudiant.

9.0 MÉTHODOLOGIE

Afin de permettre à l'étudiant d'améliorer ses habiletés motrices de façon progressive, les stratégies d'enseignement retenues seront :

- l'exposé magistral
- l'expérimentation sous forme d'éducatifs dirigés
- l'observation et l'enseignement par les pairs
- la mise en situation de jeu
- le retour personnel sur l'apprentissage
- l'utilisation à un cahier de bord

10.0 CONTENU DISCIPLINAIRE

- la connaissance des règles et stratégies du jeu se fera par des lectures et par le jeu.
- les habiletés techniques suivantes sont au programme :
 - . le service court et le service long
 - . l'amorti
 - . le dégagé au coup droit et au revers
 - . le smash
- les stratégies de jeu s'orienteront sur les tactiques de jeu en simple et en double. Les éléments de collaboration et de communication seront essentiels pour le jeu en double.
- l'élaboration d'objectifs personnels et la vérification de leur atteinte se fera à l'aide de tests maison et par l'utilisation d'un cahier de bord.

11.0 MÉDIAGRAPHIE

- Notes de cours 411 / texte Coop **# 23 809**
- Fiche d'apprentissage
- *Manuel de règlements et d'arbitrage*, Fédération québécoise de badminton inc., 86 pages.
- *Badminton, Manuel technique, niveau I, de l'apprentissage à la compétition*, Fédération québécoise de badminton, Québec, 1984, 183 pages.
- Fédération Française de badminton,
[Http: //ffba.org](http://ffba.org)
- Fédération de Badminton du Québec
WWW.volant.qc.ca